

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Le 12 octobre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 octobre 2020, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire Véronique FLAMENT-BJARSTAL.

Présents : Mesdames, BELLINI, CHAAR, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, GAUDRY, HENRY-TAHRAOUI, HERIQUE, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI-FERNANDES, RESTA.

Messieurs AFFRE, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, SCHILLINGER, SETHIAN, STEPHAN.

Absents excusés : Madame EON ayant donné pouvoir à Monsieur ROMERO
Monsieur ROYER ayant donné pouvoir à Monsieur MENIGOZ
Monsieur LE CASTRAIN ayant donné pouvoir à Monsieur GUERIN

Secrétaire de séance : Madame PEREZ-LOPEZ

1. Approbation des 3 derniers comptes rendus

- A. Compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020
- B. Compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2020 :
- C. Compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020

Au point 4, Monsieur MENIGOZ fait remarquer qu'il convient de mettre les montants TTC.

Adoptés à l'unanimité

2. Reprise du résultat 2019

Points 2 et 3 présentés par Madame Gisèle HENRY

Pour mémoire, les résultats de l'exercice 2019 ont été votés au compte administratif et au compte de gestion comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES DE L'EXERCICE (A)	4 134 757,05	11 381 302,72	15 516 059,77
DEPENSES DE L'EXERCICE (B)	2 139 281,11	10 905 363,55	13 044 644,66
RESULTAT DE L'EXERCICE (C = A-B)	1 995 475,94	475 939,17	2 471 415,11
RESULTAT A LA CLOTURE 2018 (D)	- 837 127,71	878 723,70	41 595,99
RESULTAT DE CLOTURE 2019 (E = C+D)	1 158 348,23	1 354 662,87	2 513 011,10

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter la reprise des résultats de clôture 2019 au budget supplémentaire 2020 dans leur section respective :

- En investissement : 1 158 348,23 € sur la nature ligne 001
- En fonctionnement : 1 354 662,87 € sur la nature ligne 002

Pour rappel, le Budget Primitif 2020 ayant été voté en décembre 2019 avant la reprise de résultat, il a fallu inscrire 545 003,26€ supplémentaire au chapitre 70–produit des services afin d'équilibrer le budget. Avec la reprise de résultat ce jour, il convient concomitamment d'enlever cette inscription d'équilibre au budget supplémentaire 2020.

Adopté à l'unanimité

2 abstentions - Madame EON et Monsieur ROMERO

3. Budget supplémentaire 2020

Il est rappelé que le budget initial avait été préparé en décembre 2019 par la précédente équipe. Le budget supplémentaire a pour but d'intégrer le résultat de l'exercice 2019, de procéder à divers ajustements en raison d'informations peu précises lors de l'élaboration du BP et d'intégrer les pertes de recettes, les baisses de dépenses sur certains postes et les augmentations sur d'autres résultats du traitement de la crise COVID 19.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 381 751,19	0,00	514 134,76	514 134,76	3 895 885,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 740 000,00	0,00	0,00	0,00	5 740 000,00
014	Atténuations de produits	200 000,00	0,00	-106 830,00	-106 830,00	93 170,00
65	Autres charges de gestion courante	627 855,44	0,00	1 157,00	1 157,00	629 012,44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 949 606,63	0,00	408 461,76	408 461,76	10 358 068,39
66	Charges financières	50 695,00	0,00	1 333,33	1 333,33	52 028,33
67	Charges exceptionnelles	11 040,00	0,00	13 960,00	13 960,00	25 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 011 341,63	0,00	423 755,09	423 755,09	10 435 096,72
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	822 947,63		48 143,00	48 143,00	871 090,63
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		822 947,63		48 143,00	48 143,00	871 090,63
TOTAL		10 834 289,26	0,00	471 898,09	471 898,09	11 306 187,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 306 187,35
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)		III	IV = I + II + III
		I	II			
013	Atténuations de charges	80 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	120 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 891 958,26	0,00	-969 848,26	-969 848,26	922 110,00
73	Impôts et taxes	7 851 087,00	0,00	-80 373,85	-80 373,85	7 770 713,15
74	Dotations et participations	925 710,00	0,00	139 097,00	139 097,00	1 064 807,00
75	Autres produits de gestion courante	60 600,00	0,00	-7 521,67	-7 521,67	53 078,33
Total des recettes de gestion courante		10 809 355,26	0,00	-878 646,78	-878 646,78	9 930 708,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 829 355,26	0,00	-878 646,78	-878 646,78	9 950 708,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 934,00		-4 118,00	-4 118,00	816,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 934,00		-4 118,00	-4 118,00	816,00
TOTAL		10 834 289,26	0,00	-882 764,78	-882 764,78	9 951 524,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 354 662,87
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 306 187,35
--	----------------------

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)		III	IV = I + II + III
		I	II			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	91 000,00	62 176,38	31 927,00	31 927,00	185 103,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	806 538,54	414 881,93	1 677 550,46	1 677 550,46	2 898 970,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	143 277,09	1 148 451,83	-70 000,00	-70 000,00	1 221 728,92
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 040 815,63	1 625 510,14	1 639 477,46	1 639 477,46	4 305 803,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	289 100,00	0,00	0,00	0,00	289 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		319 100,00	0,00	0,00	0,00	319 100,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 359 915,63	1 625 510,14	1 639 477,46	1 639 477,46	4 624 903,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 934,00		-4 118,00	-4 118,00	816,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		703 717,12	703 717,12	703 717,12
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 934,00		699 599,12	699 599,12	704 533,12
TOTAL		1 364 849,63	1 625 510,14	2 339 076,58	2 339 076,58	5 329 436,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 329 436,35
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	351 902,00	55 000,00	257 713,70	257 713,70	664 615,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		351 902,00	1 555 000,00	257 713,70	257 713,70	2 164 615,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	180 000,00	241 664,65	0,00	0,00	421 664,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		190 000,00	241 664,65	0,00	0,00	431 664,65
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		541 902,00	1 796 664,65	257 713,70	257 713,70	2 596 280,35
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	822 947,63		48 143,00	48 143,00	871 090,63

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		703 717,14	703 717,14	703 717,14
Total des recettes d'ordre d'investissement		822 947,63		751 860,14	751 860,14	1 574 807,77
TOTAL		1 364 849,63	1 796 664,65	1 009 573,84	1 009 573,84	4 171 088,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 158 348,23
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 329 436,35
---	---------------------

Adopté à l'unanimité

2 abstentions - Madame EON et Monsieur ROMERO

4. Décisions du Maire

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, dans les matières prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-après la liste des Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE DE L'ANNEE 2020						
Conseil Municipal du Lundi 12 Octobre 2020						
Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Marchés Publics	2020	41	07/09/20	Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la région d'Île de France	/	/
Marchés Publics	2020	42	16/09/20	Passation d'un contrat pour la téléphonie MOBILE - Sct CORIOLIS	24 900,00 €	* Forfait « Business découverte » à 11,25€ HT / mois (d'appel et sms/mms illimités, 100 Mo) => 22 lignes * Forfait « Business Smartphone 2Go » à 16,50€ HT / mois (appels et sms/mms illimités, 2Go d'internet) => 8 lignes * Forfait « Business Smartphone 30Go » à 21,75€ HT / mois (appels et sms/mms illimités, 30Go d'internet) => 7 lignes
Marchés Publics	2020	43	18/09/20	Reconduction tacite d'un marché relatif à l'abonnement pour l'accès à la fibre Business internet d'orange	24 900,00 €	100 € HT / mois soit 1.200 € HT / an
Marchés Publics	2020	45	28/09/20	Passation d'un marché pour l'entretien des installations de chauffage, ventilation et climatisation de l'Hôtel de Ville - Sct ACS	3 835,00 €	1 an
Marchés Publics	2020	46	02/10/20	Passation d'un marché pour une mission d'audit, d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances et de service conseil permanent en assurances - Sct AUDIT ASSURANCE	6 400,00 €	* mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, d'un montant annuel de 1.950 € HT * service conseil permanent en assurances d'un montant annuel de 1.250€ HT à partir du 1er janvier 2023
Marchés Publics	2020	47	30/09/20	Passation d'un marché pour la location de fréquence et la maintenance des émetteurs-récepteurs de la Police Municipale - Sct Radio Service +	5 780,00 €	1.920 € HT par an soit 5.780 € HT sur 3 ans

Les élus prennent acte

5. Autorisation de signature d'une convention CSI avec VEA

Point présenté par Monsieur Claude ROBERT

Il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Président de la CA VEA, afin que le CSI puisse occuper occasionnellement la salle GOUDAILLER, ou un autre local, pour des activités délocalisées.

Il est précisé, qu'une annexe sera établie, précisant le protocole sanitaire à respecter, ainsi que la capacité maximale de personnes à ne pas dépasser.

Ces éléments, ainsi que la neutralisation éventuelle de la salle, nous seront dictés par le Préfet et autres directives.

Monsieur MASSON fait remarquer que sur la convention il est indiqué que le CSI est une association et selon lui ce n'est pas le cas. Madame le Maire et Monsieur ROBERT sont de cet avis et demanderont à faire corriger la convention.

Madame FLAMENT BJARSTAL précise qu'elle demandera également la correction du terme CSI, en « Maison Val Européenne ».

Adopté à l'unanimité

6. Présentation de candidatures à la CCID

Point présenté par Madame le Maire

Dans toutes les communes, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le Maire.

Les autres membres sont nommés par le Directeur des services fiscaux, sur la base d'une liste de contribuables, proposée par le conseil municipal.

32 noms doivent être présentés, afin que la Direction Départementale des Finances Publiques retienne 8 titulaires et 8 suppléants.

La CCID se réunit, une fois par an (*durée de la réunion entre une et deux heures*), pour donner son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises par les services fiscaux (Généralement les nouvelles constructions ou les agrandissements). Elle peut également formuler des avis sur des réclamations.

Les personnes qui ont plus de 18 ans et inscrites à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune peuvent siéger.

Un tableau actualisé sera remis sur table, le jour du conseil municipal, prenant en compte les derniers candidats.

Ci-dessous le tableau des candidats à siéger à la CCID.

COSTARD	PETER
STEPHAN	ANNE-MARIE

BRISSARD	ALEXANDRA
JACOB	FRANCOIS
SAUTE	SOPHIE
BONNET	STEPHANIE
OZENNE	RACHEL
ROUSSEAU	SANDRINE
MENIGOZ	Régis
MAIGNAN	Eric
KOPF	STEFAN
OUADDAY	MARIAMA
MENDY	ELY
HERIQUE	VALERIE
ESCOUBAS	Jean-Michel
SPAULT	Catherine
EON	Elisabeth
CHOUKROUN	Béatrice

Adopté à l'unanimité

7. Créations et fermetures de postes

Monsieur Bernard NOËL présente les points 7 et 8.

Suite au placement en situation de détachement, d'un agent du service technique, dans une autre administration, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Suite à plusieurs mouvements internes, nous avons recruté un agent contractuel à la Direction Enfance/Jeunesse/Education. Cet agent donne entièrement satisfaction. Il convient de créer un poste d'Adjoint administratif.

Chaque année, une mise à jour du tableau des effectifs doit être réactualisée.

Après consultation du Comité Technique du 25 septembre 2020, un certain nombre de postes doit être supprimé :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'agent de maîtrise
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Quatre postes d'adjoint technique territorial
- Trois postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint d'animation territorial

Nous avons eu quelques départs, en retraite et en disponibilité pour convenance personnelle. (lorsqu'un agent demande une disponibilité pour convenance personnelle, nous sommes dans l'obligation de garder ouvert le poste pendant 6 mois).

Adopté à l'unanimité

8. Bilan social

Tous les deux ans, la collectivité doit établir un bilan social. Celui-ci, après avoir été présenté en CT, est adressé au Centre De Gestion.

Pour votre information, une synthèse du document vous a été transmise pour la réunion plénière du 5 octobre 2020.

Deux erreurs ont été relevées à savoir :

- Les organismes de formation sont à 87% pour le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et 13% pour autres organismes.
- Il faut lire 1388 Heures supplémentaires et non en euros.

Le document complet est à la disposition des élus, à la Direction des Ressources Humaines.

Les élus prennent acte

9. Tarification des activités jeunesse pour les vacances de la Toussaint

Point présenté par Madame RENUCCI.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur des nouveaux tarifs pour l'organisation d'activités durant les vacances de la Toussaint, à destination de la jeunesse hongrémanienne.

Ces activités auront pour cible les jeunes de la commune de 11 à 17 ans et pourront être ouvertes, en fonction des places disponibles à des jeunes extérieurs à la commune, de la même tranche d'âge, à un tarif adapté.

Ces tarifs sont revus, afin d'adopter une politique en faveur de la jeunesse. Voici les propositions sur la base des principes vus au cours de la commission Vie familiale :

- Pour les sorties en extérieur nécessitant notamment un déplacement en car : tarif dégressif par quotient (6 quotients) et un tarif extérieur unique plus élevé.
- Pour les activités organisées sur Magny avec l'intervention d'un prestataire externe, un tarif fixe unique à la demi-journée et à la journée pour les jeunes hongrémaniens, quel que soit le quotient. Les tarifs sont fixés de telle manière qu'ils restent attractifs pour les familles avec peu de moyens. Tarif extérieur plus élevé.
- Pour les activités organisées sur Magny sans aucune intervention de prestataire externe, et dans la volonté de fixer un tarif symbolique pour attirer les jeunes à participer mais aussi s'assurer que les réservations sont honorées, tarif fixe unique symbolique pour les jeunes hongrémaniens, quel que soit le quotient. Tarif extérieur plus élevé.

TARIFS DES ACTIONS JEUNESSE VACANCES TOUSSAINT

Quotient	% du coût hors coût RH	ACTIVITES AVEC SORTIE EN EXTERIEUR			ACTIVITES A MAGNY AVEC INTERVENANT			ACTIVITES A MAGNY SANS INTERVENANT
		Paintball	Parc Astérix	Hôtel 666	Hip Hop	Maquillage	Graffiti	Tournoi futsal
		65	47	43	1/2 journée	1/2 journée	journée	journée ou 1/2 journée
Q1	15%	10	8	7	5	5	10	2
Q2	20%	13	10	9				
Q3	25%	17	12	11				
Q4	30%	20	15	13				
Q5	35%	23	17	16				
Q6	40%	26	19	18				
Extérieur	50%	33	24	22	10	10	20	4

Ces propositions sont faites pour les vacances de Toussaint, un travail est engagé pour les vacances à venir et sera proposé à la validation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

10. Détermination du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Madame le Maire propose de rapporter la délibération n°2020.39 du 11 juillet 2020. Dans cette délibération, il avait été fixé à 12, le nombre des membres communaux au conseil d'administration du CCAS, dont 6 élus.

Madame le Maire souhaite que tous les groupes du conseil municipal soient représentés, et pour cela, il convient de fixer à 14, le nombre de membres, dont 7 élus.

Conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale, le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Adopté à l'unanimité

11. Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au

quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Déroulement de vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 29

Calcul du quotient électoral (nbre de conseillers/nbre de sièges à pourvoir) : $29/7 = 4.1428$

Répartition des sièges (nbre de conseiller obtenus par chaque liste /quotient électoral) :

Liste 1 : ROBERT Claude
JACOB François
RESTA Simonetta
POSE Pascale
CHAAR Suzanne
SCHILLINGER Patrick
CURUTCHET François

$22/4,1428 = 5.31$ soit **5 sièges**

Liste 2 : MASSON Alain
HERIQUE Valérie
ROYER Mathieu
LAMAIRE Laurence
MENIGOZ Régis

$5/4,1428 = 1.20$ soit **1 siège**

Liste 3 : EON Elisabeth
ROMERO Frédéric

$2/4,1428 = 0.48$ Siège restant attribué au plus fort reste : soit **1 siège**

Monsieur ROMERO remercie les élus d'avoir accepté cette évolution du nombre de représentants au CA du CCAS, afin que son groupe soit représenté.

12. Autorisation de signature des actes relatifs aux rétrocessions

Madame le Maire présente ce point.

EPAFRANCE, VEA et les promoteurs n'ont pas vocation à gérer et entretenir les voiries et équipements publics.

Dans les dossiers de ZAC et PC des promoteurs, il est prévu la rétrocession des voiries et placettes ouvertes à la circulation publique.

Pour les équipements, le SAN a autrefois réalisé un certain nombre d'équipements pour la ville, qui ne sont pas encore tous rétrocedés.

Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs aux rétrocessions de voiries avec EPAFRANCE, les promoteurs immobiliers et pour les équipements réalisés par le SAN. (Équipements non rétrocédés à ce jour, GS FAUVET, GS VEIL, Halle des sports A. VASTINE).

Monsieur Régis MENIGOZ souhaite connaître le coût financier de la gestion financière de ces espaces et équipements.

Madame le Maire répond qu'en réalité, ces biens sont livrés à la ville dès l'achèvement. La commune en supporte directement les frais. La rétrocession administrative se fait quelques années plus tard.

Monsieur Bernard NOËL profite de l'occasion pour demander qui est propriétaire du terrain de l'ancienne mairie préfabriquée.

Madame le Maire répond que c'est toujours VEA.

Adopté à l'unanimité

13. Désignation des représentants communaux au SI CES

Madame RENUCCI présente les points 13 et 14.

Le SICES regroupe une vingtaine de communes et gère le gymnase du collège d'Esby. Le SICES est propriétaire de l'équipement.

Le siège du SICES se trouve sur la commune de d'où est issu le Président.

La participation des communes se fait au prorata du nombre d'enfants et est déterminé tous les ans. Elle est actuellement de l'ordre de 200 € par écolier. La tendance est à la stabilité, ou à la baisse, car il y a quelques années, le montant de la participation s'élevait à 250 €.

Il n'est pas prévu de gros travaux à ce jour.

Il est proposé de désigner les mêmes représentants que ceux du collège de Magny le Hongre, à savoir :

En qualité de titulaire :

- *Pascale POSE*
- *Marina RENUCCI*

Et en qualité de suppléant :

- *Gisèle HENRY-TAHRAOUI*
- *Simonetta RESTA*

Adopté à l'unanimité

14. Autorisation de signature d'une convention pour le dispositif bilingue

Le groupe scolaire Eric TABARLY situé au 51 Rue du Bois de la Garenne, 77700 Magny-le-Hongre est une école primaire (8 classes).

De 2003 à 2020, un dispositif expérimental classe bilingue français – anglais a été mis en place au sein de cette école. Il accueillait ainsi des élèves dont le français n'était pas la seule langue maternelle ou qui possédaient une seconde langue.

L'objectif était de faire bénéficier ces élèves d'un approfondissement linguistique en anglais afin de tirer le meilleur profit de leur bilinguisme au cycle des apprentissages fondamentaux. Un enseignant spécialisé du 2^{ème} degré était détaché du collège pour venir réaliser les enseignements en anglais au sein de l'école. Ce dispositif, très positif pour l'école et soutenu par l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école et également du collège, s'est vu remettre en question suite au départ en retraite, non remplacé, de l'enseignante spécialisée du 2^{ème} degré en juillet 2020.

Le dispositif tel qu'il existait les années précédentes ne correspond plus aux attentes actuelles de l'Education Nationale. Désormais, sont mises en place des sections internationales dont les objectifs sont les suivants :

- Faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système éducatif français,
- Former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère,
- Favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

Un dossier de demande d'ouverture d'une section internationale sera déposé prochainement par l'Ecole Eric Tabarly en espérant une réponse positive du Ministère pour septembre 2021. Cette ouverture se ferait sur autorisation du Ministre de l'Education nationale, sur demande du Recteur d'Académie.

Cette section internationale serait un juste prolongement du dispositif expérimental mis en place à l'école Tabarly depuis 2003 et permettrait à nos élèves engagés dans ce cycle de poursuivre leur formation.

Concernant l'année 2020-2021, « année transitoire », dans l'attente du retour sur l'ouverture de la section internationale en septembre 2021, la mairie a recruté un intervenant bilingue pour assurer la continuité des enseignements d'anglais auprès des enfants.

Etant donné que l'intervenant intervient sur du temps scolaire, une convention doit être établie en collaboration avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et Mme le Maire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la présente convention qui sera effective à compter d'octobre 2020 pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité

15. Divers

Point rajouté à l'ordre du jour :

Subvention au Comité des fêtes :

Monsieur Claude ROBERT informe l'assemblée de la « renaissance » de note Comité des fêtes et propose qu'une subvention de démarrage de 1 000 € soit versée.

Madame le Maire propose une enveloppe de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

Fin 21 h35